



Siège social :

Gaël THOMAS-CHOLLIER
118 bd de Lamballe, 45400 Fleury-les-Aubrais

Téléphone : 06 72 41 17 50

Email : alliance@canoe-valdeloire.com

Internet : www.canoe-valdeloire.com

Compte rendu de Comité Directeur du 05/09/2003

Membres Présents : Hélène THOMAS-CHOLLIER (membre), Cathy CHASSIGNEUX (membre), Nadine VIAUD (Trésorière), Stéphane LECONTE (Secrétaire), Pierre CHASSIGNEUX (Vice-Président), Gaël THOMAS-CHOLLIER (Président)

Invitée : Brigitte RAHARD (Montjoie mère)

Début à 20H15 au siège social.

1. Adhésions organismes divers :

- Agrément Jeunesse et Sports : en cours, Gaël
- Adhésion Ticket CAF : à faire, Nadine
- Adhésion Chèque Vacances : à faire, Nadine

- Label Val de Loire : seuls des projets sont actuellement labellisés.

2. Finances :

Fin août les comptes de l'Alliance sont évalués à 13 000€. Certains règlements sont en attente de versement.

Les défraiements des cadres de la saison estivales ont été validés.

Prise en charges des véhicules club (assurance, entretien et essence des entraînements) :

- PACKCS : Trafic
- MSD : Jumper
- ACKVL : Master

L'essence et l'autoroute des véhicules collectifs pour les compétitions et stage est à la charge de l'ACKVL suivant le calendrier établi.

3. Piscine

Le créneau du bassin d'apprentissage à St Jean le Blanc le mercredi de 18H à 19H est réservé aux primaires.

Autres créneaux :

- Palais des Sports d'Orléans : le mardi de 20H à 22H à partir du 23 septembre,
- Centre Aquatique de St Jean de la Ruelle : le mercredi de 20H à 22H à partir du 10 septembre même hors périodes scolaire sauf Noël.



4. Musculation :

La salle municipale des 3 Fontaines à St Jean de la Ruelle est en libre utilisation le vendredi de 18H à 20H en période scolaire pour les adhérents à partir de 16 ans. Des doubles des clés de la salle seront mis à disposition de la Montjoie en cas d'absence d'un responsable PACKCS.

Les créneaux de la salle municipale de St Denis en Val ne sont pas encore définis.

La musculation doit toujours être sous la responsabilité d'un adulte.

5. Ecole de pagaies :

L'école de pagaies est réservée en priorité aux jeunes le mercredi après-midi.

- Les primaires seront regroupés à l'île Charlemagne avec les jeunes de l'EMIS encadré par Cathy.
- Les collégiens et lycéens seront regroupés avec l'UNSS encadré par Arnaud, Pierre et les autres cadres présents.

En fonction des effectifs et des disponibilités des cadres des points de regroupements seront proposés aux jeunes.

L'USM Saran n'a pas encore répondu à la création d'un pôle jeune commun, ni l'USO pour le pôle slalom.

6. Entraînement du samedi :

- Groupe descente et tourisme : St Denis en val / St Jean de la Ruelle
 - Rendez-vous à 13H30 au camping de St Jean de la Ruelle pour la navette montante
 - Rendez-vous à 14H00 à la base de la Montjoie Canoë pour le départ
- Groupe slalom :
 - Rendez-vous à 14H00 dans les bases
 - Rendez-vous à 14H30 pont Joffre

Ces entraînements seront modifiés en fonction des effectifs réguliers, des compétitions, météorologie, ...

7. Sortie dominicale en Loire

Elles sont à planifier par les adhérents qui souhaitent les effectuer en fonction du calendrier existant.

8. Règlement des compétitions et stages

- Utilisation des véhicules club :
 - L'utilisation d'un véhicule club se justifie par la présence d'au minimum 5 compétiteurs (en priorité ceux de l'ACKVL) ou d'une autorisation du Bureau.
 - Sinon, un regroupement avec d'autres clubs doit être envisagé.
 - En dernier recours, un véhicule personnel peut être considéré comme véhicule collectif.

- Inscriptions :
 - Les droits d'inscriptions sont à la charge des compétiteurs et avancés par le club.
 - Tout compétiteur s'étant inscrit à une compétition et ne s'y rendant pas devra s'acquitter de ses droits avant de pouvoir s'inscrire à la compétition suivante, la feuille de résultats faisant foi.
 - Responsables des inscriptions : Slalom N1 : les compétiteurs, Slalom Régional, N2 et N3 : Arnaud, Descente : Cathy, Course en ligne : Adeline, Kayak-polo : Gaël, autres : l'organisateur du stage ou de la compétitions.
- Remboursements :
 - Le calendrier des compétitions qui sont prises en charge par l'ACKVL est disponible sur Internet : www.canoe-valde Loire.com ou sur demande. Il évoluera en fonction des effectifs de chaque discipline et niveau.
 - En dehors des championnats de France qui sont entièrement pris en charge, seul le transport est remboursé par l'ACKVL.

9. Achat de matériel personnel

Une aide à hauteur de 10% sera accordée sur facture aux achats de matériel personnel. Pour un canoë ou un kayak, l'adhérent devra présenter un dossier qui sera validé en réunion de Comité Directeur.

10. Emploi Jeune.

La Montjoie Canoë emploie Arnaud COURTILLE à 80% dans le cadre des Emplois Jeunes (+20% Montjoie Gîte). Il est mis à disposition de l'ACKVL.

Dans l'état actuel, cet emploi ne sera pas pérennisé au 1^{er} février 2004.

Sans aide financière, l'ACKVL ne pourra créer un poste à temps plein pour pallier aux aides de l'Etat (75%) et EDF (25%). Plusieurs solutions sont à l'étude dont la prise en charge par l'Agglo Val de Loire pour un emploi « Trame Verte ».

11. Réunions

Les réunions du Comité Directeur ne sont pas publiques. Le Comité peut convoquer et inviter des membres selon les besoins conformément aux statuts. L'ordre du jour sera diffusé préalablement aux adhérents avec possibilité de poser des questions diverses.

Prochaine réunion du Comité Directeur : **le vendredi 5 décembre**

Assemblée Générale 2003 : le vendredi 13 février 2004

Fin à 00H15

Le Secrétaire, Stéphane LECONTE

Le Président, Gaël THOMAS-CHOLLIER